

N°1

LE PROJET DE L'ÉLÈVE ET SON ACCOMPAGNEMENT



de l'accompagnement du projet personnel, scolaire et professionnel du jeune

GUIDE

Enseignement agricole



EN SYNTHÈSE

« C'est désormais l'élève qui doit construire ses choix d'orientation. Il n'est plus objet de son orientation mais en devient l'auteur ».
Claire Ruhier, 2014

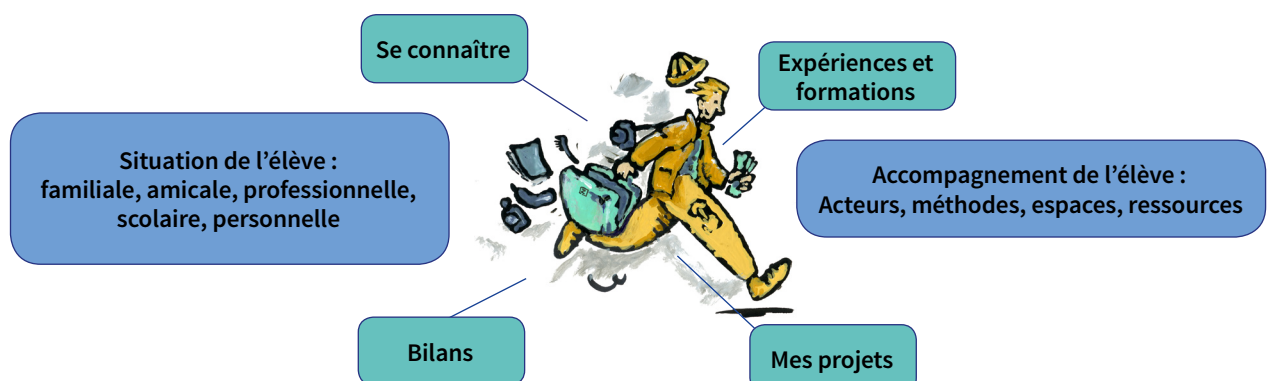
Le projet personnel de formation et d'insertion sociale et professionnelle porte plusieurs intitulés : projet personnel, scolaire et professionnel (PPSP) ou encore projet personnel et professionnel (PPP).

Il s'agit de rendre l'élève acteur, actrice et auteur, auteure de son orientation et de son avenir en mettant à sa disposition plusieurs modalités et procédures : découvertes du monde professionnel par des stages, modules, forums, enseignements professionnels, livret d'accompagnement, fiches de liaison et dialogue entre parents et établissement, rencontres avec des COP, lien avec les CUIO, temps d'accompagnement voire de tutorat par l'équipe éducative.....

Article 8 - Loi 89-486 du 10 juillet 1989 (d'orientation sur l'éducation)
L'élève élabore son projet d'orientation scolaire et professionnelle avec l'aide de l'établissement et de la communauté éducative, notamment des enseignants et des conseillers d'orientation, qui lui en facilitent la réalisation tant en cours de scolarité qu'à l'issue de celle-ci.

Article D331-23 du Code de l'Éducation Modifié DÉCRET n°2014-1377 du 18 novembre 2014 - art. 8
L'orientation est le résultat du processus continu d'élaboration et de réalisation du projet personnel de formation et d'insertion sociale et professionnelle que l'élève de collège, puis de lycée, mène en fonction de ses aspirations et de ses capacités. La participation de l'élève garantit le caractère personnel de son projet.

Illustration 1 : Le projet personnel, scolaire et professionnel de l'élève



LE PROJET DE L'ÉLÈVE ET SON ACCOMPAGNEMENT

Dans cette démarche de projet personnel et professionnel, la dynamique de projet est fondamentale et enclenche une véritable méthodologie de mise en action par et pour l'élève. L'établissement et les personnels en charge de l'orientation (CPE, professeurs principaux, COP etc....) initient et conduisent ce processus dans une perspective de développement des potentialités de l'élève et d'égalité d'accès des filles et des garçons aux formations. Il s'agit de se centrer sur les aspirations et les capacités de l'élève en lien avec sa ou ses trajectoires scolaires et ses expériences professionnelles et personnelles. Les liens et le dialogue entre les différents acteurs (équipe éducative, famille, services sociaux, professionnels et maîtres de stage....) qui accompagnent l'élève sont une condition essentielle.

Comment faire pour que le PPSP ne soit pas une injonction mais une proposition de rendez-vous de l'élève avec lui-même et ses projets ? Le cadre d'accompagnement nécessite de prendre en compte plusieurs facteurs : la capacité et la motivation de l'élève à s'investir dans son PPSP, sa façon personnelle de l'aborder, la maturité de sa réflexion ou encore sa capacité à l'estime de lui-même. Enfin, sa situation et le contexte dans lequel il évolue sont un facteur clé de réussite ou d'échec de sa mise en projet. Quoi qu'il en soit, il est important d'être vigilant sur ces différents points. Une fois impliqué dans la dynamique, là encore plusieurs dimensions sont à prendre en compte. La pyramide de Maslow reste un outil pertinent sur lequel peut s'appuyer l'élève et les accompagnants pour l'aider à formuler ses besoins et ses envies dans le cadre du PPSP.

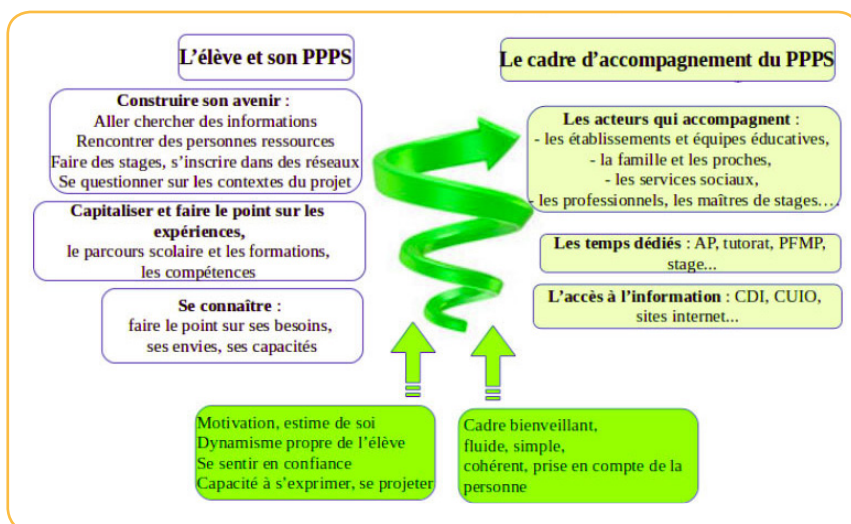


Illustration 2 : L'élève et le cadre d'accompagnement pour le PPSP

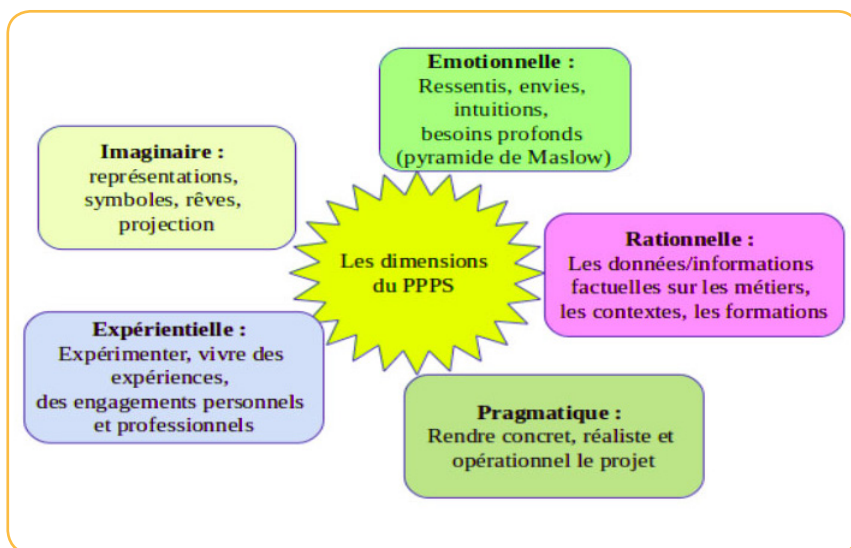


Illustration 3 : Les dimensions à prendre en compte dans le PPSP

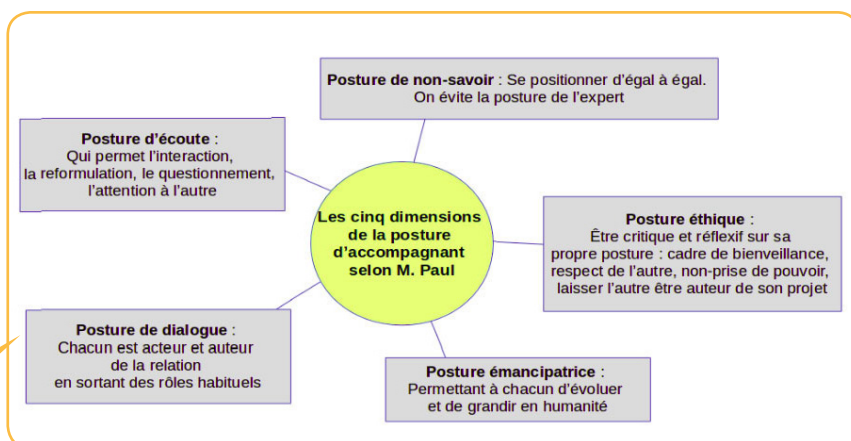


Illustration 4 : Les dimensions à prendre en compte dans le PPSP

■ ACCOMPAGNEMENT DU PROJET PERSONNEL, SCOLAIRE ET PROFESSIONNEL

L'accompagnement s'inscrit dans un contexte d'injonction à « se construire soi-même », à « être le responsable de son histoire, de son parcours », à « entrer dans une dynamique de projet »... Le travail « avec » autrui présuppose donc que soit reconnue la dimension de sujet dans son rythme propre, ses résistances, son histoire et les contextes qui sont les siens, où toute forme d'intimidation est exclue. (Maela Paul 2012)

Maela Paul, docteur en Sciences de l'Education, fait référence dans le champ de l'accompagnement.

Dans cette démarche d'accompagnement, l'équipe pédagogique et éducative veille à impliquer les familles dans les choix d'orientation et aide l'élève à :

- connaître ses atouts et ses aptitudes, en mettant en évidence ses qualités personnelles et ses aspirations, ses goûts et ses valeurs,
- mettre en lien ces éléments avec le projet souhaité et voir l'adéquation entre compétences et projet, mettre en évidence les compétences et connaissances nécessaires pour le projet ;
- se renseigner sur son choix professionnel en tenant compte de la réalité socio-économique ;
- prendre en compte les compétences et les connaissances acquises dans son parcours scolaire, périscolaire et extrascolaire ;
- prendre confiance en soi et s'investir pour faire aboutir son projet ;



CE QUI EST IMPORTANT POUR VOUS DANS LA POSTURE D'ACCOMPAGNEMENT ?

Enseignant : Il faut avoir des compétences personnelles, comme l'empathie. Être à l'écoute, être honnête avec les élèves. Savoir passer le relais aux parents, aux autres, faire le lien avec les stages..... on est beaucoup à l'écoute. On essaie d'avoir une relation d'adulte. On essaie de voir ensemble comment on peut construire un projet personnel mais mesuré, en faisant comprendre qu'il y a des risques.

Élève : Surtout qu'ils (les accompagnants) soient positifs sur nos idées. S'ils sont négatifs dès le départ, ça nous donne pas envie. Se sentir en confiance. Avec le CPE et certains surveillants on est assez proche, on parle plus facilement avec eux. Ils essaient de nous donner les informations. Alors ça suffit. On a besoin d'être encouragé, ça motive. Que l'on nous regarde au-delà du bulletin scolaire. »
Témoignages recueillis au lycée d'Orthez dans les Pyrénées Atlantiques dans le cadre du projet GAIA.

Accompagner l'élève dans son projet personnel professionnel et scolaire, c'est lui permettre de s'approprier et de mener à bien ses objectifs en l'aidant à valoriser les connaissances et les compétences acquises à l'école et hors de l'école et à donner du sens et de la cohérence à l'ensemble des actions et expériences auxquelles il participe.

- s'approprier le projet en élaborant une stratégie d'action qui structure et valorise les temps forts de la scolarité et les différentes activités et expériences, démarches et engagements personnels.

Qui peut contribuer à l'accompagnement du PPSP de l'élève ?

De façon formelle, les équipes pédagogiques et éducatives sont en charge de cet accompagnement,

notamment dans le cadre de l'accompagnement personnalisé.

De façon moins formelle mais parfois de façon plus quotidienne, les assistants d'éducation, les auxiliaires vie scolaire, les infirmiers sont à l'écoute des élèves et les accompagnent dans leurs questions et démarches.

Chaque personne de l'équipe pédagogique et éducative est susceptible de consacrer du temps à l'accompagnement des élèves d'une façon ou d'une autre. Cet accompagnement peut nécessiter des temps de formation en interne ou externe, des temps de co-formation, de co-construction de cet accompagnement.

Il est important que les places et rôles de chacun puissent être identifiés, reconnus, valorisés, clarifiés et partagés par des temps d'échanges communs. Mais la souplesse et la liberté de positionnement est aussi à prendre en compte et à respecter.

FICHE REPÈRE N°1

LE PROJET DE L'ÉLÈVE
ET SON ACCOMPAGNEMENT

Pour cela, mettre en place une façon de procéder construite ensemble et reconnue par les acteurs de l'accompagnement est importante.

Il s'agit de « tisser » des liens avec les familles, les services sociaux, les autres centres de formation, les collèges et lycées du territoire, le CIO, les professionnels.

Par quels moyens ?

Il s'agit de mettre en confiance l'élève, de partir de lui, d'elle, de ses ressentis, de ses besoins, de son parcours au travers de plusieurs moyens possibles :

Un livret qui permet de faire le point sur l'avancée du projet de l'élève pendant sa scolarité sur des aspects qui vont au-delà (ses implications, intérêts au-delà des cours). Ce livret peut permettre de mieux connaître l'élève, permet de dialoguer avec les familles et l'élève, de mettre le compte-rendu de chaque entretien ou démarches effectuées.

Faire des entretiens et mettre en place un tutorat : pour tous les élèves entrant en 2nde ou 3^e par exemple, renouvelé pour tous et individuellement autant que besoin, sur un temps court mais suffisant permettant d'une part de vérifier que l'élève s'y retrouve dans sa scolarité et avance dans



son projet (sans lui mettre la pression, en respectant son rythme).

Par des temps dédiés en classe, permettant de travailler sur différents « chantiers » : rencontres de professionnels, lettres de motivation, CV, ateliers d'écritures et ateliers créatifs pour se mettre en projet en sollicitant l'imaginaire, temps de recherches/récoltes de données métiers et formations.

Les compétences de l'accompagnateur :

- Être un miroir par la relation d'écoute
- Être garant de l'avancement d'une réflexion
- Faciliter les échanges
- Être garant de la synthèse et aider à l'analyse
- Pas d'expertise technique (catalyseur)

BIBLIOGRAPHIE

Maela Paul, 2004, *L'Accompagnement : une posture professionnelle spécifique*. L'Harmattan.

Maela Paul, 2012, « L'accompagnement comme posture professionnelle spécifique. L'exemple de l'éducation thérapeutique du patient », *Recherche en soins infirmiers* 2012/3 (N° 110), p. 13-20.

Claire Ruhier, 2014, *La construction du projet d'orientation des élèves allophones nouvellement arrivés de plus de 16 ans dans une UPE2A-lycée : réflexions et propositions d'activités didactiques*. Linguistique. Université Stendhal Grenoble 3, HAL.



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Réseau
Insertion Égalité

